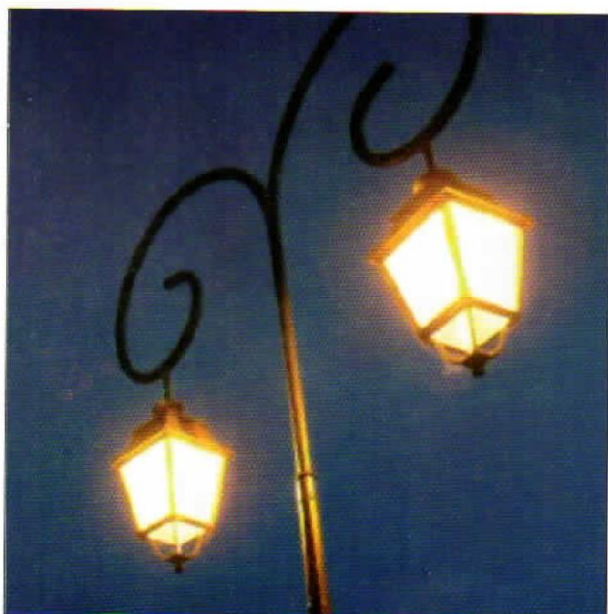




*Avec ma Municipalité  
J'interagis .. Je participe .. Je décide*



*Municipalité de La Marsa*

*Le budget participatif*

2015 / 2016

## Le Budget Participatif :

Le Budget Participatif est un processus de démocratie de base à travers lequel les citoyens décident de manière souveraine et indépendante, avec l'accord de la commune, sur une partie du budget et des dépenses de leur commune. Après une année, le Budget Participatif porte ses fruits. Il améliore la relation entre citoyens et commune et contribue à construire un rapport de confiance entre eux. Les travaux exécutés à travers le Budget Participatif répondent directement aux besoins prioritaires des citoyens et améliorent les infrastructures et les équipements d'une commune.

Le Budget Participatif améliore la gouvernance locale car il réforme la gestion des finances locales et instaure une démocratie locale par la participation citoyenne aux décisions budgétaires.

## Les principes fondamentaux du budget participatif :

**L'équité :** Un accès équitable au processus de décision aux ressources et aux services de base.

**La redevabilité :** les élus ont l'obligation de rendre compte aux citoyens de leurs décisions et de leurs actes. Les citoyens ont le droit d'être informés sur les décisions des élus et de faire le suivi des actions communales et ils ont le devoir d'aider les élus à s'acquitter de leur mission.

**La Transparence :** Le Conseil municipal doit mettre en place les moyens pour informer et rendre compte aux citoyens des décisions prises. Les citoyens doivent être dotés de la capacité de suivi et disposent des outils pour contrôler le travail des élus.

**La durabilité :** Le budget participatif est élaboré sur une base annuelle, prenant en compte les besoins sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs.

**L'efficacité :** Les élus, les citoyens et les organisations de la société civile étudient ensemble les ressources possibles pour la satisfaction des besoins de la population.

**L'engagement civique :** Les étapes de budget participatif se basent sur une relation de confiance mutuelle et de solidarité entre les élus et les citoyens afin de lancer de larges concertations à l'échelle de la commune.

## Le budget participatif à la Municipalité de La Marsa :

2014, par l'arrêté municipal du 09 janvier 2014, la commune de La Marsa a initié le processus du budget participatif en ouvrant la rubrique «éclairage public» pour un montant de 550.000 DT à la décision citoyenne.

Pour 2015, tout en maintenant l'éclairage public la commune offre le choix à ses résidents d'une seconde rubrique, pour la participation citoyenne dans le budget communal.

*Tableau des projets du budget participatif «Eclairage Public 2015»*

N°	Projet du budget participatif	Coût estimé du projet
1	La cité «Ettabouna» y inclut «Cité Souii»	40.000 DT
2	La cité en face de la rue «Ibn Aljazzar» et «Ibnou Rochd» (Energie solaire)	40.000 DT
3	Les rues attenantes à la rue «Hassan Hosni Abdelouaheb»	75.000 DT
4	Le jardin public situé à la rue «Hédi Chaker» (Energie solaire)	20.000 DT
5	Les alentours du lycée Cité «Riadh» (marché hebdomadaire)	75.000 DT
6	La partie non-éclairée de la rue «El Farabi»	15.000 DT
7	La rue «Jaber Ibn Hayen» (à partir de la cité «Khalil», cité «El Ayebe», café «El Béji»)	67.500 DT
8	La rue «El Missouri» à la cité Ennasr	3.000 DT
9	La rue «El Meelka» à partir de la station kiosque jusqu'au rond-point de l'intersection avec la cité Les Pins	60.000 DT
10	Les escaliers de la corniche (Energie Solaire)	80.000 DT
11	La zone industrielle de Sidi Daoued (Seulement le quartier résidentiel (Energie solaire)	25.000 DT
12	La cité du stade (Energie solaire)	50.000 DT

## Contact :

Tél : 71775010 / 71775007 - Fax : 71743406